

# La justice interdit à Brussels Expo de gérer le Cirque royal

Musique La cour d'appel de Bruxelles estime qu'il y a eu conflit d'intérêt.

**B**russels Expo n'exploitera pas le Cirque royal de sitôt. Dans un arrêt rendu jeudi après-midi, la cour d'appel de Bruxelles a, en effet, estimé que la concession accordée à l'ASBL par la ville de Bruxelles, était entachée d'un conflit d'intérêts. L'exécution de cette convention est interdite, et voilà donc la salle de spectacles bruxelloise temporairement sans exploitant.

Pour comprendre cette petite saga politico-culturelle, remontons légèrement dans le temps. En 2015, la ville prend la décision de résilier le contrat d'exploitation accordé depuis 1999 au Botanique. Le centre culturel introduit alors un premier recours, qui contraint les dirigeants bruxellois à lancer un appel à projet. Deux candidats se manifestent : le Botanique, qui s'est associé en vitesse à la société "Sportpaleis" pour rentrer un dossier dans les temps, et Brussels Expo dont le président du conseil d'administration n'est autre que l'échevin bruxellois Philippe Close (PS) qui y côtoie également le bourgmestre de Bruxelles de l'époque Yvan Mayeur (PS).

Lorsque le conseil communal de la ville décide à huis clos, majorité con-

tre opposition, d'attribuer cette fameuse concession à Brussels Expo, en novembre 2016, plusieurs de ses mandataires publics sont donc directement concernés par le dossier. Convaincus que les règles n'ont pas été respectées, le Botanique et le Sportpaleis introduisent immédiatement un recours, rejeté par un premier juge mais confirmé ce jeudi par la cour d'appel de Bruxelles qui estime que les principes de mise en concurrence et d'impartialité ont bien été violés.

Et maintenant ? Rien, il faut désormais attendre que le tribunal de première instance s'exprime définitivement sur le fond de l'affaire. Le Botanique, dont la concession initiale expirait ce vendredi, a vidé les lieux et Brussels Expo a l'interdiction d'en prendre possession. Les spectacles prévus pour la fin de l'année, eux, seront vraisemblablement déplacés.

**Valentin Dauchot**